



Home Hardware Stores Limited
Marques privées du fournisseur

Manuel d'assurance de la qualité

Octobre 2023

	Manuel Assurance de la Qualité du Fournisseur	
Numéro du document : DOC - 001		Date d'entrée en vigueur : 1 Janvier 2024
R:0		Page 2 sur 30

En cas de contradiction ou d'incohérence entre le présent Manuel d'assurance de la qualité du fournisseur, l'Entente de fournisseur ou le Guide du fournisseur, voici l'ordre de préséance :

- 1. Guide du fournisseur*
- 2. Entente de fournisseur*
- 3. Manuel d'assurance de la qualité du fournisseur*
- 4. Tout autre document Home Hardware pertinent*

La liste des exigences réglementaires énoncées dans les annexes pertinentes n'est pas exhaustive et peut être mise à jour de temps à autre. À mesure que de nouvelles exigences législatives sont établies et que la réglementation actuelle est modifiée ou mise en œuvre, il incombe uniquement au fournisseur de préserver la conformité.

	Manuel Assurance de la Qualité du Fournisseur	
Numéro du document : DOC - 001		Date d'entrée en vigueur : 1 Janvier 2024
R:0		Page 3 sur 30

TABLE DES MATIÈRES

Table of Contents

POLITIQUES	4
1.0 Qualité des produits	4
2.0 Intégrité du système de gestion de la qualité	6
3.0 Responsabilités environnementales et sociales.....	7
APERÇU	8
GESTION DU FOURNISSEUR.....	10
1.0 SÉLECTION, ÉVALUATION, APPROBATION ET ACCUEIL ET INTÉGRATION DU FOURNISSEUR	10
2.0 RESPONSABILITÉS DU FOURNISSEUR	11
PLAN DE GESTION DE LA QUALITÉ	13
GESTION DES ÉLÉMENTS GRAPHIQUES SUR L'EMBALLAGE ET DU MANUEL D'INSTRUCTIONS.....	15
CONFORMITÉ DU SERVICE À LA CLIENTÈLE	16
ANNEXE.....	17
ANNEXE 1 : Trousse d'accueil et d'intégration	17
ANNEXE 2 : Activités régulières d'assurance de la qualité	18
ANNEXE 3 : Activités d'assurance de la qualité améliorées (requisées seulement à titre exceptionnel) ..	23
ANNEXE 4 : Exigences en matière d'emballage et d'étiquetage.....	26
ANNEXE 5 : Exigences generales en matière de produits chimiques	29

	Manuel Assurance de la Qualité du Fournisseur	
Numéro du document : DOC - 001		Date d'entrée en vigueur : 1 Janvier 2024
R:0		Page 4 sur 30

POLITIQUES

1.0 Qualité des produits

Home Hardware Stores Limited (« Home Hardware ») est le plus grand groupe de détaillants de quincaillerie au Canada et fournit plus de 1 000 magasins indépendants de quincaillerie, bois d'œuvre, matériaux de construction et ameublement partout au Canada. Les magasins sont exploités sous les bannières Home Hardware, Centre de rénovation Home, Centre de rénovation Home Hardware et Home Furniture.

Home Hardware s'engage à fournir à ses clients des produits de haute qualité, sécuritaires et provenant de sources responsables. Nous avons mis en place des protocoles rigoureux et des procédures d'assurance de la qualité pour assurer la qualité, la sécurité et la conformité réglementaire de tous les produits de marque privée que nous vendons et des pratiques de travail éthiques dans les installations de fabrication.

Nous exigeons que tous les fournisseurs se conforment à la réglementation canadienne sur les produits, aux lois environnementales locales et aux normes de travail éthiques. Nous examinons les capacités en matière de gestion de la qualité ainsi que la responsabilité sociale envers les employés et l'environnement des fournisseurs potentiels avant de conclure un partenariat.

Home Hardware applique un programme d'assurance basé sur les risques qui comprend la validation de la conception des produits et la vérification de la production de tous les produits de marque privée. Tout article qui ne répond pas à nos normes de qualité rigoureuses ou à nos caractéristiques techniques sera refusé.

Bien qu'il ne soit pas toujours possible de prévoir les problèmes particuliers propres aux produits, Home Hardware a élaboré un processus de rappel de produits clairement défini afin de rapidement retirer de la vente tout article concerné. Les fournisseurs sont responsables d'assumer tous les coûts découlant d'un rappel de produit, de l'examen d'une plainte ou d'une autre mesure corrective relative à la qualité.

Notre programme d'assurance de la qualité exhaustif complète, mais ne remplace pas les activités d'assurance de la qualité de nos fournisseurs. Les fournisseurs doivent aviser de façon proactive leur représentant Home Hardware responsable de la qualité de toute incapacité à respecter ces normes avant d'accepter une commande ou de tout problème de qualité potentiel à tout

	Manuel Assurance de la Qualité du Fournisseur	
Numéro du document : DOC - 001		Date d'entrée en vigueur : 1 Janvier 2024
R:0		Page 5 sur 30

moment après l'expédition du produit.

Chez Home Hardware, nous apprécions nos partenariats de confiance avec les fournisseurs qui partagent notre engagement inébranlable envers la responsabilité à l'égard des produits, l'amélioration continue et la satisfaction de la clientèle. Notre étroite collaboration nous permet d'atteindre nos objectifs communs consistant à bâtir une chaîne d'approvisionnement solide et durable et à fournir des produits de la plus haute qualité à nos marchands, clients et communautés.

	Manuel Assurance de la Qualité du Fournisseur	
Numéro du document : DOC - 001		Date d'entrée en vigueur : 1 Janvier 2024
R:0		Page 6 sur 30

2.0 Intégrité du système de gestion de la qualité

Afin de préserver l'intégrité de son système de gestion de la qualité des produits, Home Hardware s'engage à garantir que l'indépendance des évaluations et des prises de décision liées à la qualité des produits des tiers n'est pas compromise. Par conséquent, toute manipulation inappropriée, corruption ou coercition de la part de vérificateurs tiers, laboratoires de tests et inspecteurs, ainsi que toute tentative de dissimuler ces actes, est strictement interdite.

Pour signaler un tel acte impliquant le personnel d'un tiers, veuillez utiliser le lien suivant :

- Home Hardware: HHQA@homehardware.ca

Un acte de corruption est une offre, un don ou la réception d'un avantage inapproprié; il peut s'agir de paiements directs, de cadeaux, d'hébergement, de prêts, de frais et de dons de bienfaisance ou politiques. Un acte de coercition est toute tentative de persuasion ou de mettre de la pression excessive.

Reportez-vous à la section Politique d'éthique commerciale de [Home Hardware du Guide du fournisseur](#) pour en savoir plus et connaître les exigences en matière de signalement.

	Manuel Assurance de la Qualité du Fournisseur	
Numéro du document : DOC - 001		Date d'entrée en vigueur : 1 Janvier 2024
R:0		Page 7 sur 30

3.0 Responsabilités environnementales et sociales

Home Hardware s'engage à favoriser des impacts sociaux et environnementaux positifs au sein des communautés que nous desservons. Nous reconnaissons l'importance d'exercer nos activités de façon éthique, durable et responsable, et nous nous efforçons de créer une valeur durable pour nos clients, nos employés et l'environnement.

En tant que fournisseur prisé, vous jouez un rôle essentiel pour nous aider à maintenir notre engagement envers la responsabilité environnementale et sociale. Nous exigeons que nos fournisseurs respectent les principes suivants :

- **Gérance de l'environnement** : Respectez les lois et les réglementations environnementales pertinentes; minimisez vos impacts environnementaux négatifs et adoptez des pratiques durables dans le cadre de vos activités. Nous vous encourageons à fournir des produits écologiques et à participer activement aux efforts de réduction des déchets et de conservation des ressources.
- **Pratiques de travail éthiques** : Assurez-vous que vos activités respectent les normes du travail éthiques et toutes les lois locales sur le travail, y compris les salaires équitables, les conditions de travail sécuritaires et l'interdiction du travail forcé ou des enfants. Nous exigeons que nos fournisseurs traitent leurs employés avec dignité et respect et qu'ils respectent toutes les lois et tous les règlements pertinents en matière de main-d'œuvre.
- **Inclusion et diversité** : Favorisez une culture inclusive où les gens peuvent donner le meilleur d'eux-mêmes, leurs opinions, points de vue et talents sont respectés, et ne sont pas victimes de discrimination.
- **Communication transparente** : Maintenez une communication ouverte et transparente avec Home Hardware au sujet de vos pratiques de responsabilité sociale, de vos impacts environnementaux et de tout problème pertinent qui pourrait survenir. Nous apprécions la communication proactive et les réponses rapides à toute préoccupation ou demande liée aux questions sociales et environnementales.

	Manuel Assurance de la Qualité du Fournisseur	
Numéro du document : DOC - 001		Date d'entrée en vigueur : 1 Janvier 2024
R:0		Page 8 sur 30

APERÇU

Le présent Manuel d'assurance de la qualité du fournisseur vise à fournir des conseils à tous les fournisseurs sur les exigences en matière de produits, processus de qualité et attentes en matière de conformité de Home Hardware.

Home Hardware a mis sur pied le service Assurance de la qualité pour superviser notre programme d'assurance de la qualité des fournisseurs. Le spécialiste de l'assurance de la qualité de Home Hardware travaillera en étroite collaboration avec les fournisseurs et les équipes internes pour s'assurer que tous les produits de Home Hardware respectent les normes réglementaires, de sécurité et de qualité pertinentes avant d'être dans les mains de nos clients, et que les pratiques de travail éthiques sont respectées dans les établissements de fabrication de produits.

Voici les exigences minimales à respecter pour que tout produit d'un fournisseur soit vendu chez Home Hardware :

- Le fournisseur doit fournir le nom, l'adresse et les coordonnées de l'usine fabriquant chaque produit pour Home Hardware.
- Chaque usine utilisée pour la fabrication de produits pour Home Hardware doit être déclarée dans un Formulaire de profil du fournisseur et avoir fourni des rapports d'Évaluation des conditions de travail (ÉCT) et de Programme de qualification des fournisseurs (PQF) valides pour être approuvée.
- Les tests et les inspections doivent être effectués conformément au Plan de gestion de la qualité. Le fournisseur doit fournir les échantillons avec leurs emballages et étiquettes respectifs, ainsi que les documents appropriés au laboratoire aux fins des tests préalables à la production (le cas échéant).
- Les tests préalables à la production (le cas échéant) doivent démontrer que toutes les exigences pertinentes en matière de qualité, de sécurité et de réglementation sont respectées, et les résultats de ces tests doivent être approuvés par l'équipe Assurance de la qualité de Home Hardware avant le début de la production.
- L'inspection préalable à l'expédition doit démontrer que le produit répond aux critères prédéterminés et les résultats de cette inspection doivent être approuvés par l'équipe Assurance de la qualité de Home Hardware avant l'expédition.

Remarque : Une expédition ne sera pas acceptée sans l'approbation et l'avis d'attestation de l'équipe Assurance de la qualité de Home Hardware.

- Une attestation d'assurance de la qualité d'un produit sera transmise par courriel par l'équipe Assurance de la qualité de Home Hardware si les exigences suivantes ont été respectées : l'usine, les éléments graphiques de l'emballage, les tests requis et l'inspection préalable à l'expédition requise sont approuvés. Toute communication provenant d'un autre membre du personnel de Home Hardware n'est pas considérée comme une autorisation d'expédition.
- Une fois qu'il reçoit son attestation, le fournisseur doit expédier le produit à la destination

	Manuel Assurance de la Qualité du Fournisseur	
Numéro du document : DOC - 001		Date d'entrée en vigueur : 1 Janvier 2024
R:0		Page 9 sur 30

désignée, où il sera ensuite distribué aux magasins Home Hardware appropriés pour la vente au consommateur.

- Si le fournisseur est informé d'un problème de qualité, réel ou potentiel, après l'expédition du produit, il doit en aviser immédiatement le service Assurance de la qualité de Home Hardware.

Le fournisseur recevra un Plan de gestion de la qualité comprenant les mesures de vérification, d'essai et d'inspection à prendre ainsi que leurs dates d'échéance, y compris le protocole d'essai qui sera appliqué à son produit. Le fournisseur doit prendre chaque mesure en conséquence, y compris les mesures correctives pour remédier à tout problème relatif à la conformité de la qualité, afin de s'assurer que la date d'expédition est respectée. Le fournisseur est responsable d'organiser les tests préalables à la production avec le laboratoire d'essai tiers approuvé par Home Hardware et pourra procéder à la production lorsque le rapport d'essai aura été examiné et approuvé par l'équipe Assurance de la qualité de Home Hardware. Si le fournisseur procède à la production avant de recevoir l'approbation de l'équipe Assurance de la qualité de Home Hardware, il le fait à ses propres risques, car les produits ne seront pas acceptés si l'un des tests échoue et que les mesures correctives approuvées par l'équipe Assurance de la qualité de Home Hardware ne sont pas prises. Le fournisseur est également responsable d'organiser l'inspection préalable à l'expédition avec le fournisseur de services d'inspection et de comprendre qu'un produit n'obtiendra pas une attestation d'assurance qualité tant que l'inspection n'aura pas été approuvée.

Tous les vérifications, tests et inspections stipulés dans le Plan de gestion de la qualité doivent être effectués par Home Hardware ou le fournisseur de services de gestion de la qualité tiers approuvé par Home Hardware.

	Manuel Assurance de la Qualité du Fournisseur	
Numéro du document : DOC - 001		Date d'entrée en vigueur : 1 Janvier 2024
R:0		Page 10 sur 30

GESTION DU FOURNISSEUR

1.0 SÉLECTION, ÉVALUATION, APPROBATION ET ACCUEIL ET INTÉGRATION DU FOURNISSEUR

- 1.1 Le fournisseur doit être prêt à fournir des renseignements techniques : capacités, qualité, conformité, risques commerciaux, normes éthiques et sociales et normes environnementales lorsque l'équipe Approvisionnement le lui demande.
- 1.2 Le fournisseur recevra une trousse Accueil et intégration du fournisseur (voir l'Annexe 1), qui comprend le présent document ainsi qu'un guide contenant les directives pour créer un « Profil de fournisseur ».
- 1.3 Le fournisseur doit passer en revue tous les documents de la trousse et remplir le formulaire « Profil de fournisseur » conformément aux directives du guide.
- 1.3.1 De plus, le fournisseur recevra le protocole d'essai pertinent pour son produit et devra confirmer sa capacité à satisfaire à toutes les exigences ou signaler toute préoccupation.
- 1.4 Lorsque le profil du fournisseur est configuré dans le système de Home Hardware, le directeur du service Approvisionnement ou Marchandises lui fera parvenir une entente à des fins d'examen et de signature avant de conclure le partenariat. L'Entente de fournisseur ne confirme pas le partenariat tant que le Programme de qualification du fournisseur (PQF) et l'Évaluation des conditions de travail (ÉCT) ne sont pas terminés et approuvés par le responsable de la qualité de Home Hardware.
- 1.5 Ces deux processus de vérification permettent au fournisseur de prouver sa conformité aux exigences de Home Hardware. Le fournisseur doit être évalué conformément aux processus de vérification PQF et ÉCT habituels de l'équipe responsable des vérifications, sauf si l'équipe Assurance de la qualité de Home Hardware en décide autrement.
- 1.0 Le fournisseur doit communiquer avec l'équipe responsable des vérifications pour planifier et suivre les deux processus de vérification.
- 1.6.1 Si le fournisseur a déjà été soumis à l'une ou l'autre des vérifications récemment par l'intermédiaire d'une firme de vérification externe agréée à l'échelle internationale, il doit fournir les rapports disponibles à l'équipe Approvisionnement aux fins d'examen et d'approbation. L'équipe Assurance de la qualité de Home Hardware acceptera les résultats ou non, à sa seule discrétion. Tout problème relatif à la conformité ou constatation non importante ou qui n'est pas assujettie à la tolérance zéro signalée dans la vérification et approuvé par le responsable de la qualité de

	Manuel Assurance de la Qualité du Fournisseur	
Numéro du document : DOC - 001		Date d'entrée en vigueur : 1 Janvier 2024
R:0		Page 11 sur 30

Home Hardware. Toute constatation importante ou assujettie à la tolérance zéro sera examinée par l'équipe Assurance de la qualité de Home Hardware au cas par cas. Dans la plupart des cas, le fournisseur est immédiatement disqualifié et est informé des raisons et des conditions à respecter pour pouvoir soumettre à nouveau une demande de participation à la procédure Qualification du fournisseur. Dans un tel cas, le fournisseur doit attendre 12 mois avant de présenter une nouvelle demande de participation à la procédure Qualification du fournisseur.

- 1.6.2 Lorsque les résultats des deux vérifications sont acceptés par l'équipe Assurance de la qualité de Home Hardware, le dossier est acheminé au directeur du service Approvisionnement aux fins d'approbation, de refus ou d'approbation conditionnelle à la prise de certaines mesures.
- 1.7 Le fournisseur devra alors être requalifié périodiquement, conformément aux processus de vérification PQF et ÉCT, pour continuer à fournir le produit à Home Hardware.
- 1.8 Dans le cadre de l'amélioration continue, le fournisseur doit s'efforcer de maintenir un haut rendement en matière d'essai du produit, d'inspection préalable à l'expédition, de vérifications et d'expédition ponctuelle, car il sera évalué annuellement par les équipes Approvisionnement et Assurance de la qualité.
- 1.9 Le fournisseur doit rester informé de tout changement apporté aux exigences et aux normes de Home Hardware et s'adapter en conséquence.

2.0 RESPONSABILITÉS DU FOURNISSEUR

- 2.1 Le fournisseur est responsable de la tenue de registres pour tous les produits fournis à Home Hardware afin d'être en mesure de fournir des documents en anglais dans les 48 heures suivant la demande de Home Hardware, et pendant au moins 5 ans à compter de la date du document. Après 5 ans, les documents ne doivent pas être détruits de façon permanente. Cependant, le fournisseur aura 5 jours ouvrables pour les fournir à la suite d'une demande.
- 2.2 Pour toute production effectuée après la première expédition et qui a été approuvée conformément au Plan de gestion de la qualité, le fournisseur doit immédiatement aviser l'équipe Assurance de la qualité de Home Hardware de toute modification ou mise à jour apportée aux processus de production, à la conception du produit, aux matériaux et aux composants utilisés, à l'approvisionnement en matériaux et composants, aux installations de fabrication ou de tout autre changement pouvant affecter la qualité du produit. Les équipes Approvisionnement et Assurance de la qualité passeront en revue les mises à jour communiquées et collaboreront avec le fournisseur pour intégrer les changements jugés appropriés, y compris l'application d'un nouveau Plan de gestion de la qualité, le cas échéant.

	Manuel Assurance de la Qualité du Fournisseur	
Numéro du document : DOC - 001		Date d'entrée en vigueur : 1 Janvier 2024
R:0		Page 12 sur 30

- 2.3 Seule l'installation de production qui a été approuvée dans le Plan de gestion de la qualité peut produire des produits finis. Le fournisseur n'est pas autorisé à sous-traiter la production de produits finis à d'autres installations sans suivre un Plan de gestion de la qualité révisé afin de qualifier l'autre installation. Si la production de produits finis nécessite une entente avec un sous-traitant, le fournisseur doit en aviser l'équipe Approvisionnement pour mettre en œuvre le processus d'approbation.
- 2.4 Le fournisseur est responsable de la traçabilité des lots de produits et doit être en mesure d'identifier le lot auquel un produit appartient en cas de rappel ou de plainte de la clientèle.

	Manuel Assurance de la Qualité du Fournisseur	
Numéro du document : DOC - 001		Date d'entrée en vigueur : 1 Janvier 2024
R:0		Page 13 sur 30

PLAN DE GESTION DE LA QUALITÉ

- 1.0 L'équipe Assurance de la qualité de Home Hardware doit élaborer un Plan de gestion de la qualité (PGQ) fondé sur l'évaluation du risque du produit, qui doit inclure des activités d'évaluation de la qualité régulières (voir l'Annexe 2). Pour les produits à haut risque ou lorsque cela est jugé nécessaire, l'équipe Assurance de la qualité de Home Hardware peut ajouter des activités d'évaluation de la qualité améliorées (voir l'Annexe 3) au PGQ.
- 1.1 L'équipe Assurance de la qualité de Home Hardware fournira au fournisseur le PGQ et le protocole d'essai qui seront appliqués aux fins d'examen et de confirmation. Le fournisseur doit signaler immédiatement toute préoccupation concernant sa capacité de satisfaire à toutes les exigences du PGQ à son responsable de l'assurance de la qualité chez Home Hardware.
- 2.0 Responsabilités et coûts des activités :
- 2.1 Tous les fournisseurs sont responsables d'assumer tous les coûts découlant des activités de gestion de la qualité décrites dans le présent manuel. Cela comprend, sans s'y limiter, les tests, les inspections, les vérifications et toute autre activité demandée par le service Assurance de la qualité de Home Hardware. Pour connaître les coûts estimés de ces activités, reportez-vous au document *Calendrier des coûts*.
- 3.0 Il incombe au fournisseur de comprendre les exigences en matière de test et d'inspection et de prendre les dispositions nécessaires pour les organiser avec le fournisseur de services d'inspection et d'essai tiers approuvé par Home Hardware, pour chaque produit. L'équipe Assurance de la qualité de Home Hardware doit être copiée sur toutes les communications avec les fournisseurs de services tiers.
- 4.0 Les fournisseurs doivent connaître et respecter les restrictions relatives aux produits chimiques décrites à l'Annexe 5 (Exigences générales relatives aux produits chimiques) du présent manuel et s'assurer que leurs produits et procédés ne contiennent pas et n'utilisent aucun des produits chimiques énumérés. Cette liste de produits chimiques est dérivée du protocole d'essai établi et n'est pas exhaustive. Il incombe au fournisseur de se tenir informé de toute mise à jour ou modification apportée à cette réglementation et d'assurer leur conformité continue. Le défaut de remplir de façon proactive la Lettre de garantie requise (basée sur la diligence raisonnable pertinente) ou d'effectuer des tests en laboratoire externes, comme l'exige le protocole d'essai, peut entraîner des retards dont le fournisseur sera tenu responsable.
- 5.0 En plus des exigences réglementaires obligatoires, le fournisseur doit s'assurer que tous les produits fournis à Home Hardware respectent les normes de sécurité et de qualité pertinentes, comme

	Manuel Assurance de la Qualité du Fournisseur	
Numéro du document : DOC - 001		Date d'entrée en vigueur : 1 Janvier 2024
R:0		Page 14 sur 30

CSA/ANSI/OPEI. Home Hardware n'acceptera pas les produits qui ne répondent pas à ces normes.

- 6.0 Au minimum, les fournisseurs doivent conserver le nombre d'échantillons indiqué sur le protocole d'essai de leur produit, même après la livraison finale du produit, pendant au moins deux ans. Il est recommandé de conserver le double de la quantité d'échantillons indiquée, et deux fois plus longtemps, si possible. L'exigence minimale est destinée aux articles plus volumineux et plus coûteux.
- 6.1 Si une modification approuvée est apportée au produit à tout moment (changement de matériel, de composants, de sous-fournisseurs, de processus de production, d'installations de production, etc.), les échantillons produits avant et après le changement doivent être conservés
- 7.0 L'équipe Assurance de la qualité de Home Hardware fournira au fournisseur les dates d'échéance importantes suivantes.
- 7.1 Date d'échéance pour la planification des processus de
- 7.2 Date d'échéance de l'approbation de l'usine
- 7.3 Date d'échéance de la soumission d'échantillons d'essai du laboratoire
- 7.4 Date d'échéance de l'approbation des tests préalables à la production
- 7.5 Date d'échéance de la planification de l'inspection préalable à l'expédition
- 7.6 Date d'échéance de l'attestation de l'inspection d'assurance de la qualité préalable à l'expédition
- 8.0 Il incombe au fournisseur de se conformer au Plan de gestion de la qualité (PGQ) et respecter toutes les dates d'échéance importantes. Si le fournisseur n'est pas en mesure de respecter le plan, il doit en aviser immédiatement son responsable de l'assurance de la qualité chez Home Hardware.
- 9.0 Si le fournisseur est informé d'un problème de qualité, réel ou potentiel, après l'expédition du produit, il doit en aviser immédiatement le service Assurance de la qualité de Home Hardware.

	Manuel Assurance de la Qualité du Fournisseur	
Numéro du document : DOC - 001		Date d'entrée en vigueur : 1 Janvier 2024
R:0		Page 15 sur 30

GESTION DES ÉLÉMENTS GRAPHIQUES SUR L'EMBALLAGE ET DU MANUEL D'INSTRUCTIONS

- 1.0 Le fournisseur doit être prêt à collaborer avec les équipes Assurance de la qualité et Marque privée de Home Hardware lorsqu'il est nécessaire de créer ou de revoir les éléments graphiques sur un emballage ou un manuel d'instructions.
- 2.0 Le fournisseur doit fournir les détails sur le produit, les caractéristiques techniques et les manuels d'instructions à l'équipe de Home Hardware aux fins de l'élaboration et de l'approbation des éléments graphiques de l'emballage et des manuels d'instructions.
- 3.0 Lorsque les fichiers numériques des éléments graphiques et du manuel d'instructions sont approuvés par les équipes Assurance de la qualité et Marque privée de Home Hardware, l'équipe Marque privée lui fera parvenir le matériel par voie électronique afin qu'il puisse imprimer le prototype de l'emballage et le(s) manuel(s) d'instructions.
- 4.0 Le fournisseur doit soumettre le prototype de l'emballage et le(s) manuel(s) d'instructions aux fins d'examen et d'approbation et apporter les correctifs nécessaires en fonction des commentaires reçus.
- 5.0 Lorsque le prototype de l'emballage imprimé et le(s) manuel(s) d'instructions imprimés sont approuvés par l'équipe Marque privée, le fournisseur doit procéder à la production du produit en intégrant tout changement apporté au cours du processus d'examen.

	Manuel Assurance de la Qualité du Fournisseur	
Numéro du document : DOC - 001		Date d'entrée en vigueur : 1 Janvier 2024
R:0		Page 16 sur 30

CONFORMITÉ DU SERVICE À LA CLIENTÈLE

- 1.0 L'équipe Assurance de la qualité de Home Hardware communiquera par courriel au fournisseur les détails du rapport produit à la suite de toute plainte, toute rétroaction ou tout rapport d'incident d'un client. Le rapport indiquera la sévérité du problème et le temps de roulement prévu.
- 2.0 Le fournisseur doit examiner le rapport de problème et fournir une rétroaction au moyen d'un Plan de mesures correctives et préventives (PMCP) dans les délais prescrits. Si le fournisseur a besoin de plus de temps pour analyser le problème, l'équipe Assurance de la qualité de Home Hardware doit être avisée de la date prévue de sa réponse.
- 3.0 Home Hardware accepte toute réponse dans le format de PMCP du fournisseur ou de Home Hardware, dans la mesure où la réponse est satisfaisante, couvre les renseignements clés et peut être approuvée par l'équipe Assurance de la qualité de Home Hardware.
- 4.0 Si des modifications ou des mises à jour sont apportées aux lots futurs du produit, conformément au PMCP, le service Assurance de la qualité de Home Hardware élaborera un nouveau Plan de gestion de la qualité afin d'évaluer le produit.
- 5.0 Le fournisseur doit suivre la procédure du Plan de gestion de la qualité pour fabriquer les lots du produit révisé.

	Manuel Assurance de la Qualité du Fournisseur	
Numéro du document : DOC - 001		Date d'entrée en vigueur : 1 Janvier 2024
R:0		Page 17 sur 30

ANNEXE

ANNEXE 1 : Trousse d'accueil et d'intégration

Liste des documents inclus dans la trousse d'accueil et d'intégration :

- Manuel d'assurance de la qualité du fournisseur de Home Hardware (ce document)
- Formulaire Profil de fournisseur
- Formulaire Transfert électronique de fonds du fournisseur approuvé
- Directives pour la création d'un profil de fournisseur
- Processus de configuration du fournisseur
- Calendrier des coûts

(Certains de ces documents seront transmis séparément au cours du processus d'accueil et d'intégration du fournisseur)



Numéro du document :
DOC - 001

R:0

Manuel Assurance de la Qualité du Fournisseur

Date d'entrée en vigueur :
1 Janvier 2024

Page 18 sur 30

ANNEXE 2 : Activités régulières d'assurance de la qualité

Qualification du fournisseur	<ul style="list-style-type: none">● Demande de vérification<ol style="list-style-type: none">1. À la suite de l'examen de la répartition des UGS, les équipes Assurance de la qualité et Approvisionnement de Home Hardware doivent soumettre une demande officielle à un fournisseur de services tiers afin qu'une vérification des nouveaux fournisseurs des produits soit effectuée. La demande doit inclure :<ol style="list-style-type: none">1.1 Les renseignements de base sur le fournisseur : nom, adresse, personne-ressource, etc.1.2 Le type de vérification : PQF, ÉCT Remarque : Ces vérifications sont des services génériques que les fournisseurs de services de vérification facilitent, sauf indication contraire de l'équipe Assurance de la qualité de Home Hardware.1.3 Calendrier2. Le fournisseur de services tiers doit organiser la vérification dans les deux (2) semaines et remplir le rapport de vérification des lieux dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la fin de la vérification.● Examen du rapport<ol style="list-style-type: none">3. Les équipes Assurance de la qualité et Approvisionnement de Home Hardware doivent examiner le rapport de vérification des lieux dans les trois (3) jours ouvrables suivant sa réception.4. Selon l'examen du rapport, l'équipe Assurance de la qualité de Home Hardware doit déterminer si la qualification du fournisseur répond aux exigences. Si le rapport révèle tout problème relatif à la conformité non important, il sera acheminé à l'étape suivante afin qu'un PMCP soit élaboré. Si le rapport satisfait aux exigences, la qualification du fournisseur est approuvée et ce dernier pourra être ajouté à la liste des fournisseurs approuvés.5. Si le rapport comporte des constatations importantes ou assujetties à la tolérance zéro, l'équipe Assurance de la qualité de Home Hardware examinera la situation au cas par cas, puis disqualifiera le fournisseur en fournissant la raison et les conditions pour qu'il puisse soumettre à nouveau une demande de participation à la procédure Qualification du fournisseur. Un fournisseur disqualifié en raison de constatations importantes ou assujetties à la tolérance zéro doit attendre au moins 12 mois avant de présenter une nouvelle demande de participation à la procédure
-------------------------------------	--



Numéro du document :
DOC - 001

R:0

Manuel Assurance de la Qualité du Fournisseur

Date d'entrée en vigueur :
1 Janvier 2024

Page **19** sur **30**

Qualification du fournisseur.

- **Élaboration et approbation d'un PMCP**
 6. Si des éléments non conformes sont signalés dans le rapport, l'équipe Assurance de la qualité de Home Hardware exigera que le fournisseur fournisse des Plans de mesures correctives et préventives (PMCP), y compris des mesures d'amélioration spécifiques, des exigences en matière de calendrier, etc.
 7. Le fournisseur doit présenter des propositions de PMCP dans les deux (2) semaines suivant la réception des exigences en matière de PMCP. L'équipe Assurance de la qualité de Home Hardware les examinera et les approuvera, ou fournira une demande de révision dans un délai d'une semaine.
 8. Lorsque la proposition de PMCP est approuvée par l'équipe Assurance de la qualité de Home Hardware, les fournisseurs et les usines doivent prendre des mesures immédiates et apporter les corrections dans les délais prescrits.
 9. Si le PMCP est jugé insatisfaisant par l'équipe Assurance de la qualité de Home Hardware, Home Hardware se réserve le droit de rejeter l'approbation de qualification du fournisseur.
 10. Si le PMCP est satisfaisant, le fournisseur sera approuvé et ajouté à la liste des fournisseurs approuvés.

Critères importants et assujettis à la tolérance zéro :

- Travail des enfants
- Travail forcé ou esclavage
- Sous-traitance de la fabrication à un fournisseur non qualifié sans l'approbation de Home Hardware.
- Conditions de travail dangereuses



Numéro du document :
DOC - 001

R:0

Manuel Assurance de la Qualité du Fournisseur

Date d'entrée en vigueur :
1 Janvier 2024

Page **20** sur **30**

Examen des éléments graphiques et du manuel d'instructions

- Vérifiez si des éléments graphiques et un manuel d'instructions existants ont déjà été approuvés. Si des éléments graphiques et un manuel d'instructions existants et approuvés seront utilisés, comparez un échantillon physique avec la version numérique des éléments graphiques approuvés.
- Un nouveau fournisseur ou produit doit être soumis à un processus complet comportant la conception des éléments graphiques et du manuel d'instructions, la révision de la version numérique et l'approbation du prototype numérique et physique.

Tests préalables à la production

- Demande d'essai
 1. En fonction des exigences en matière d'essai déterminées dans le PGQ, le service Assurance de la qualité de Home Hardware ou le fournisseur remplira un formulaire Demande d'essai (DE) et enverra les échantillons au laboratoire d'essai désigné.
 2. À la réception du DE et des échantillons, le laboratoire d'essai fournira une proposition de prix. L'équipe Assurance de la qualité de Home Hardware approuvera la proposition de prix après s'être assurée que la portée et les frais des tests effectués répondent aux exigences.
 3. Le laboratoire de tests effectuera des tests conformément au DE et au PGQ approuvés et produira un rapport d'essai dans les délais convenus.
- Examen et approbation du rapport
 4. L'équipe Assurance de la qualité de Home Hardware examinera le rapport d'essai dans les deux (2) jours ouvrables. Si le rapport indique une conformité totale, sans problème relatif à la conformité important, l'équipe Assurance de la qualité de Home Hardware l'approuvera.
 5. Pour tout problème relatif à la conformité non important ou relatif à l'esthétisme ou au rendement, l'équipe Assurance de la qualité de Home Hardware communiquera sa décision finale.



Numéro du document :
DOC - 001

R:0

Manuel Assurance de la Qualité du Fournisseur

Date d'entrée en vigueur :
1 Janvier 2024

Page **21** sur **30**

6. Pour tout problème relatif à la conformité, à la sécurité ou à la réglementation signalé dans le rapport d'essai, l'équipe Assurance de la qualité de Home Hardware demandera au fournisseur de fournir un Plan de mesures correctives et préventives (PMCP) dans les cinq (5) jours ouvrables. L'équipe Assurance de la qualité de Home Hardware examinera le PMCP pour s'assurer de son adéquation avant de l'approuver. S'il n'est pas satisfaisant, d'autres tests devront peut-être être effectués.
7. Lorsque le rapport d'essai est approuvé et que tout PMCP est sur le point d'être approuvé par l'équipe Assurance de la qualité de Home Hardware, cette dernière enverra un courriel au fournisseur pour approuver la production.

Inspection préalable à l'expédition

- Demande d'inspection
 1. – En fonction des exigences décrites dans le PGQ, l'équipe Assurance de la qualité de Home Hardware soumettra une demande d'inspection au fournisseur de services tiers désigné au moins dix (10) jours ouvrables avant la date d'inspection cible. La date d'inspection cible doit être au moins une semaine antérieure à la date d'échéance de l'expédition. L'inspection couvre généralement des domaines comme la qualité, la fabrication, l'emballage, l'étiquetage, etc.
 2. – À la réception de la demande, le fournisseur de services tiers fournira une proposition de prix pour l'inspection préalable à l'expédition. L'équipe Assurance de la qualité de Home Hardware l'examinera et l'approuvera si elle la juge acceptable.
 - Inspection
 3. Le fournisseur de services tiers effectuera l'inspection conformément à la demande approuvée soumise par l'équipe Assurance de la qualité de Home Hardware et produira un rapport d'inspection le jour ouvrable suivant l'inspection.
- Remarque : L'inspection sera effectuée conformément à la liste de vérification générique du fournisseur de services d'inspection, à moins que Home Hardware élabore et fournisse une liste de vérification que le fournisseur de services d'inspection confirme pouvoir utiliser.



Numéro du document :
DOC - 001

R:0

Manuel Assurance de la Qualité du Fournisseur

Date d'entrée en vigueur :
1 Janvier 2024

Page **22** sur **30**

- Examen et approbation du rapport
 4. L'équipe Assurance de la qualité de Home Hardware examinera le rapport d'inspection et les listes de vérification dans les deux (2) jours ouvrables. Si aucun problème de conformité important n'est identifié, l'équipe Assurance de la qualité de Home Hardware approuvera le rapport et autorisera l'expédition.
 5. Si un problème non important est signalé, le fournisseur devra soumettre un PMCP à l'équipe Assurance de la qualité de Home Hardware pour approbation. Si des problèmes importants relatifs à la conformité ou des défauts majeurs sont signalés, une nouvelle inspection peut être nécessaire pour que l'expédition soit autorisée.
 6. Lorsque le PMCP pour tout problème relatif à la conformité est accepté, l'équipe Assurance de la qualité de Home Hardware enverra un courriel au fournisseur pour l'informer que l'expédition des produits est autorisée.

Niveau de défektivité	Description
Important	Un défaut qui, selon l'expérience ou le jugement, indique qu'il est susceptible d'être à l'origine d'une situation dangereuse ou d'une blessure et qui peut être assujéti à une saisie gouvernementale ou déclaré illégal en raison d'une non-conformité aux exigences réglementaires.
Majeur	Un défaut non important susceptible d'entraîner une défaillance fonctionnelle, de réduire la facilité d'utilisation ou de ne pas fonctionner comme prévu. Cela comprend l'esthétique, la construction ou la conception pouvant être la cause de retours.
Mineur	Un défaut qui n'est pas susceptible de réduire la facilité d'utilisation prévue, qui a très peu d'incidence sur l'efficacité du produit ou dont les problèmes esthétiques sont moins visibles, ce qui est peu susceptible d'avoir une incidence sur les ventes du produit.

	Manuel Assurance de la Qualité du Fournisseur	
Numéro du document : DOC - 001		Date d'entrée en vigueur : 1 Janvier 2024
R:0		Page 23 sur 30

ANNEXE 3 : Activités d'assurance de la qualité améliorées (requis seulement à titre exceptionnel)

Vérification du processus	<ul style="list-style-type: none"> ● Demande de vérification <ol style="list-style-type: none"> 1. En fonction du niveau de risque lié à la qualité et des exigences de couverture déterminées dans le PGQ, l'équipe Assurance de la qualité de Home Hardware soumettra une demande de vérification au fournisseur de services tiers désigné au moins dix (10) jours ouvrables avant la date de vérification cible. La demande précisera la portée de la vérification, la liste de vérification et les zones concernées de l'installation. 2. À la réception de la demande, le fournisseur de services tiers fournira une proposition de prix pour la vérification des processus. L'équipe Assurance de la qualité de Home Hardware l'examinera et l'approuvera si elle la juge acceptable. ● Vérification <ol style="list-style-type: none"> 3. Les vérificateurs évalueront les processus de fabrication du produit et les conditions de l'installation en se basant sur les listes de vérification. 4. Les vérificateurs produiront un rapport de vérification comprenant leurs observations, les problèmes relatifs à la conformité repérés et l'évaluation globale à l'équipe Assurance de la qualité de Home Hardware dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la vérification. ● Examen et approbation du rapport <ol style="list-style-type: none"> 5. L'équipe Assurance de la qualité de Home Hardware examinera le rapport de vérification dans les deux (2) jours ouvrables. Pour tout problème relatif à la conformité, le fournisseur devra fournir un PMCP aux fins d'approbation dans les dix (10) jours ouvrables. 6. Lorsque tous les problèmes relatifs à la conformité identifiés sont résolus à la satisfaction de l'équipe Assurance de la qualité de Home Hardware, elle approuvera le rapport de vérification de processus.
----------------------------------	--



Numéro du document :
DOC - 001

R:0

Manuel Assurance de la Qualité du Fournisseur

Date d'entrée en vigueur :
1 Janvier 2024

Page **24** sur **30**

Pendant la vérification du processus de production

- Demande de vérification
 1. En fonction des exigences de vérification du processus de production (VPP) décrites dans le PGQ, l'équipe Assurance de la qualité de Home Hardware soumettra une demande de VPP au fournisseur de services tiers désigné au moins dix (10) jours ouvrables avant la date de VPP cible. La VPP couvrira les domaines suivants : Plan de contrôle du processus de production ou de l'usine
 - 1.2 Exécution du plan d'action correctif, y compris le processus de vérification Protocol Requirements Compliance Validation
 - 1.3 Validation de la conformité aux exigences du protocole
 - 1.4 Essai témoin de la station d'inspection de la ligne de production
 - 1.5 Exigences spéciales (vérification de procédés spéciaux, essai spécial en laboratoire témoin, etc.)
- 2. À la réception de la demande, le fournisseur de services tiers fournira une proposition de prix pour la VPP. L'équipe Assurance de la qualité de Home Hardware l'examinera et l'approuvera si elle la juge acceptable.
- Vérification
 3. Les vérificateurs observeront et évalueront les processus de production en se basant sur les exigences, identifieront toute lacune et fourniront un rapport de VPP comprenant leurs observations et évaluations à l'équipe Assurance de la qualité de Home Hardware dans les trois (3) jours ouvrables suivant la fin de la vérification.
- Examen et approbation du rapport
 4. L'équipe Assurance de la qualité de Home Hardware examinera le rapport de VPP dans les deux (2) jours ouvrables. Pour tout problème relatif à la conformité, le fournisseur devra fournir un PMCP aux fins d'approbation dans les dix (10) jours ouvrables.
 5. Lorsque l'équipe Assurance de la qualité de Home Hardware est satisfaite de la correction de toutes les lacunes identifiées et que le rapport de VPP est approuvé, le rapport de vérification des processus sera approuvé.

	Manuel Assurance de la Qualité du Fournisseur	
Numéro du document : DOC - 001		Date d'entrée en vigueur : 1 Janvier 2024
R:0		Page 25 sur 30
Tests aléatoires	Le processus de tests aléatoires est semblable aux tests préalables à la production, sauf que les échantillons d'essai sont choisis au hasard dans la production plutôt que dans les tests préalables à la production.	



Numéro du document :
DOC - 001

R:0

Manuel Assurance de la Qualité du Fournisseur

Date d'entrée en vigueur :
1 Janvier 2024

Page 26 sur 30

ANNEXE 4 : Exigences en matière d'emballage et d'étiquetage

Cette liste présente les exigences générales en matière d'emballage et d'étiquetage au Canada et n'est pas exhaustive. D'autres exigences s'appliquent en fonction des types de produits.

Attribut	Réglementation	Sommaire des Exigences
Pays d'origine	Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation; Tarif des douanes canadiennes, réglementation sur l'identification des marchandises importées	Le pays d'origine des marchandises importées non assujetties à l'ALENA doit être identifié en anglais ou en français. La mention doit être aussi indélébile et permanente que la nature des marchandises le permet. Une abréviation de nom de pays peut être utilisée si elle est clairement comprise par l'acheteur ou le destinataire final.
Renseignements sur le produit	Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation	Identification du produit – nom du produit, quantité nette
Renseignements sur le fabricant ou le distributeur	Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation	Le nom et l'adresse du fabricant ou du distributeur (ville et code postal) peuvent être affichés n'importe où, sauf sous le produit.
Étiquette d'avertissement (sac de plastique flexible)	Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation	<ol style="list-style-type: none">1. En général, la quantité nette doit être indiquée en unités métriques de poids lorsque le produit est solide, ou en nombre lorsque le produit est vendu en unités individuelles.2. La déclaration de quantité nette doit être affichée clairement et bien en vue sur le « panneau d'affichage principal » (reportez-vous à la section 2.5 pour obtenir la définition) de l'étiquette et doit être facilement lisible et en contraste distinct avec toute autre information ou représentation figurant sur celle-ci.



Numéro du document :
DOC - 001

R:0

Manuel Assurance de la Qualité du Fournisseur

Date d'entrée en vigueur :
1 Janvier 2024

Page 27 sur 30

		<p>3. La partie numérique de la déclaration de quantité nette doit être en caractères gras. Il n'y a aucune restriction sur le type face sur lequel afficher toute autre information incluse dans la déclaration de quantité nette (p. ex., unités de mesure, abréviations, symboles, etc.). Toutefois, ces renseignements doivent être faciles à lire pour le consommateur.</p> <p>4. Lorsqu'un produit préemballé est entièrement fabriqué ou produit dans un pays autre que le</p> <p>Canada, l'utilisation de l'un des formats suivants satisfera aux exigences de la réglementation :</p> <p>le nom et l'adresse d'un marchand canadien précédé des mots « imported by/ importé par » ou « imported for/importé pour »; ou la déclaration d'une origine géographique située juste à côté du nom et de l'adresse d'un marchand canadien; ou le nom et l'adresse du marchand à l'extérieur du Canada.</p>
Langue française	La Charte de la langue française, Titre I, Chapitre VII, Article 51 et les règlements adoptés en vertu de celle-ci	<p>Toutes les inscriptions doivent être rédigées en français sur le :</p> <ul style="list-style-type: none">– produit;– contenant ou emballage du produit;– document ou objet fourni avec celui-ci (p. ex. mode d'emploi, certificats de garantie). <p>Aucune inscription dans une autre langue ne peut être d'une taille plus importante que celle en français.</p> <p>Exemptions d'étiquetage bilingues :</p>



Numéro du document :
DOC - 001

R:0

Manuel Assurance de la Qualité du Fournisseur

Date d'entrée en vigueur :
1 Janvier 2024

Page **28** sur **30**

		<p>– Seuls le nom et l'adresse du marchand peuvent être communiqués dans l'une ou l'autre langue.</p> <p>– Le produit nécessite la maîtrise d'une langue pour assurer une utilisation appropriée (p. ex., cartes de souhaits, livres, jouets parlants et jeux). Les renseignements figurant sur l'étiquette peuvent être affichés dans la langue appropriée à l'utilisation du produit.</p>
Allégations sur le produit	<p>Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation;</p> <p>Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation (L.C. 2010, ch. 21), sections 9 et 10</p>	<p>Tous les renseignements figurant sur un emballage, qu'il s'agisse de symboles ou de mots, ne doivent pas être faux ou trompeurs pour le consommateur. Les déclarations suivantes doivent être vraies :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Déclarations de la quantité nette2. Déclarations de la composition du produit3. Autres descriptions ou illustrations – qualité, méthode de fabrication, pays d'origine, fonction, performance, capacité <p>Aucune allégation ou publicité trompeuse ne doit figurer sur l'étiquette de l'emballage.</p> <p>Toute allégation doit être validée par des rapports d'essai émis par des laboratoires reconnus/certifiés.</p>

	Manuel Assurance de la Qualité du Fournisseur	
Numéro du document : DOC - 001		Date d'entrée en vigueur : 1 Janvier 2024
R:0		Page 29 sur 30

ANNEXE 5 : Exigences générales en matière de produits chimiques

Attribut	Réglementation	Sommaire des Exigences
ACCC : alcanes chlorés à chaîne courte (plastifiant et retardateur de flammes) (le cas échéant)	Règlement sur certaines substances toxiques interdites, 2012 (DORS/2012-285)	Ne doit pas contenir de niveaux détectables d'alcanes chlorés ayant la formule moléculaire $C_nH_xCl_{(2n+2-x)}$ dans laquelle $10 \leq n \leq 13$. Matériaux à risque élevé : – Au lieu des tests, un rapport d'essai valide émis par un tiers pour cette exigence est requis pour les matériaux à haut risque suivants : Plastiques souples (Shore A-90) et produits susceptibles de renfermer des retardateurs de flammes (composants électroniques et tous les textiles) Matériaux à faible risque : – Au lieu des tests, une Lettre de garantie (LDG) doit être fournie pour les matériaux à faible risque. (Le document de rapport d'essai est valide pour un [1] an).
Retardateur de flammes polybromobiphényles(PBB) (le cas échéant)	Règlement sur certaines substances toxiques interdites, 2012 (DORS/2012-285)	Ne doit pas contenir de niveaux détectables de polybromobiphényles ayant la formule $C_{12}H_{(10-n)}$ dans laquelle « n » est supérieur à 2. – Au lieu des tests, une Lettre de garantie (LDG) doit être fournie.
Retardateur de flammes perfluorooctane sulfonate et ses sels (PFOS) (le cas échéant)	Règlement sur certaines substances toxiques interdites, 2012 (DORS/2012-285)	Aucun retardateur de flammes interdit ne peut être utilisé dans le produit. Remarque : le produit est testé uniquement s'il indique une résistance aux taches ou à l'eau. – Au lieu des tests, une Lettre de garantie (LDG) doit être fournie.
Retardateur de flammes polybromodiphényléthers (le cas échéant)	Règlement sur certaines substances toxiques interdites, 2012 (DORS/2012-285)	Ne doit pas contenir de niveaux détectables de polybromodiphényléthers ayant la formule $C_{12}H_{(10-n)}Br_nO$ où $4 \leq n \leq 10$.

	Manuel Assurance de la Qualité du Fournisseur	
Numéro du document : DOC - 001		Date d'entrée en vigueur : 1 Janvier 2024
R:0		Page 30 sur 30
		Remarque : Test uniquement effectué sur le plastique des produits électriques – Au lieu des tests, une Lettre de garantie (LDG) doit être fournie.
Hexabromocyclododécane (HBCD) – Textiles et mousses de polystyrène expansé (le cas échéant)	Règlement sur certaines substances toxiques interdites, 2012 (DORS/2012-285)	Le produit ne doit pas contenir aucun niveau détectable – Au lieu des tests, une Lettre de garantie (LDG) doit être fournie.
TRIS – Retardateur de flammes (le cas échéant)	Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation (LCSPC), Annexe 2, Article 10	Tout produit composé en tout ou en partie de fibres textiles ne doit pas contenir de tris (2, 3 dibromopropyl) phosphate. – Au lieu des tests, une Lettre de garantie (LDG) doit être fournie.
TCEP – Mousse de polyuréthane seulement (le cas échéant)	Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation, Annexe 2, Article 16	Ne doit pas contenir de tris (2-chloroéthyl) phosphate (TCEP). – Au lieu des tests, une Lettre de garantie (LDG) doit être fournie.
Mercure total – Pour les produits non électriques (le cas échéant)	Loi canadienne sur la protection de l'environnement, Règlement sur les produits contenant du mercure DORS/2014-254	Les produits non électriques ne doivent pas contenir de mercure dépassant 0,1 % en poids dans des matériaux homogènes. REMARQUE : La réglementation ne s'applique pas aux aliments, aux médicaments, aux cosmétiques, au revêtement de surface, matériau de revêtement appliqué sur des jouets, etc. – Au lieu des tests, une Lettre de garantie (LDG) doit être fournie.